

DEMANDE D'UN EMPLACEMENT SUR LE MARCHÉ

***** SAISON 2024 du 1er JUIN au 30 SEPTEMBRE*****

COMMUNE LA BREE LES BAINS



Rue de la République
17840 LA BREE LES BAINS

Tph: 05.46.47.83.11

E-Mail : la breelesbains@wanadoo.fr

N°

DEMANDEUR du

Nom, prénoms :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

Adresse Mail :

MODE DE VENTE

A l'étalage

Démonstration

GENRE D'INSTALLATION

Parasol

remorque

Camion magasin

Avec électricité

Avec eau

MÉTRAGE NÉCESSAIRE (1)

Longueur:

Profondeur:

ARTICLES PRÉSENTÉS

DATE D'ARRIVÉE

DATE DE DÉPART

JOURS DE RÉSERVATION

HEURES DE FIN DES VENTES

13h30 - places impérativement libérées pour 14h30

PIÈCES A JOINDRE (photocopies)

- | | | |
|-------------------------------------|--|----------|
| <input checked="" type="checkbox"/> | Pièce d'identité ou le cas échéant d'un titre de circulation ou d'un titre de séjour . | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Carte professionnelle de commerçant ambulant en cours de validité ou attestation provisoire de déclaration. | N° siret |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Extrait d'immatriculation au répertoire des métiers de moins de 3 mois. | |
| <input type="checkbox"/> | Attestation d'affiliation à la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) de moins de 3 mois. | |
| <input type="checkbox"/> | Attestation "producteur vendeur" délivrée par la Chambre d'Agriculture. | |
| <input type="checkbox"/> | Accusé de réception de déclaration d'activité émanant de la Direction Départementale des populations si vente de produits ou denrées alimentaires animales ou d'origine animale. | |
| <input type="checkbox"/> | Attestation d'un des organisme certificateur de contrôle agréé par l'institut national de l'origine et de la qualité (produits BIO) | |
| <input type="checkbox"/> | Inscription au rôle d'équipage délivré par l'Administration des affaires maritimes. | |
| <input type="checkbox"/> | Livret professionnel maritime. | |
| <input type="checkbox"/> | Certificat d'agrément sanitaire. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Attestation assurance de responsabilité civile professionnelle sur domaine public. | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Enveloppe timbrée pour la réponse (pas de réponse si enveloppe timbrée non jointe) | |

AUCUN CAMION N'EST AUTORISÉ À SE GARER SUR LA PLACE DURANT TOUTE LA SAISON

A renvoyer entre le 01/01/2024 et le 01/05/2024

Aucune réponse après cette date.

1 Longueur maxi pour commerces alimentaires (dans la mesure du possible 10m. - Autres commerces 14m

Les bancs sont taxés sur toutes les façades déballées accessibles à la clientèle par les allées du marché

Retours: 4 premiers mètres gratuits

DATE /

SIGNATURE /